

L'AUSTERITE N'EST PAS LA SOLUTION IL FAUT EN SORTIR !

En France, en 2010, il y avait 8,6 millions de personnes dont 2,7 millions d'enfants qui vivaient sous le seuil de pauvreté ! Le nombre de personnes très pauvres est passé de 1,5 million en 2001 à 2,3 millions en 2010 ! Il y a aujourd'hui 5 millions de demandeurs d'emplois, 100 000 emplois industriels menacés, 300 000 avec les emplois induits. Ce n'est pas en signant le traité européen qui instaure l'austérité que ces problèmes seront réglés.

Malheureusement, les choix du gouvernement se font maintenant à l'aune de ce traité.

Un exemple : Va-t-on régler ces problèmes en accordant 20 milliards d'euros de baisse d'impôt aux entreprises sous forme d'une baisse des cotisations sociales ?

Ce cadeau est compensé, dès 2014, par une nouvelle baisse des dépenses publiques, par une hausse de la TVA et une taxe écologique qui frappent la consommation populaire.

Mauvais choix quand on sait qu'en 2010 les sociétés non financières ont versé 145 milliards de cotisations sociales et dans le même temps 308,8 milliards d'intérêts aux banques et de dividendes aux actionnaires ! Et qu'en trente ans, la masse salariale a été multipliée par 3,6 alors que les dividendes distribués aux actionnaires ont été multipliés par... 20 !

On nous vante la compétitivité de l'Allemagne. Main d'œuvre moins chère, temps de travail supérieur...

Alors comparons avec la Grèce, l'Espagne, le Portugal où les plans d'austérité se succèdent et où ces critères sont déjà à l'œuvre. Cela se traduit par une baisse considérable des salaires et des retraites, un taux de chômage à 25%, des services publics à l'agonie... Ne sont-ils pas assez compétitifs ?

Ces pays vivent une véritable catastrophe humanitaire !

La justice sociale doit passer par une nouvelle répartition des richesses, un développement des services publics, une extension de la démocratie...

Et l'austérité est l'obstacle majeur à la mise en œuvre de ces choix.

Certains de nos amis nous disent « laissons

du temps au gouvernement ! ».

Mais en six mois, celui-ci a plus répondu aux exigences du Medef et de la droite qu'aux attentes de ceux qui ont voté pour un véritable changement maintenant.

Aujourd'hui, le gouvernement PS/EELV doit nous entendre.

Et c'est la mobilisation populaire qui le permettra !



80 000 à la manifestation du 30 octobre dernier

OUI AU DROIT DE VOTE DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS : UN ENJEU DÉMOCRATIQUE

L'UMP fait actuellement signer sur les marchés de Rueil, une pétition contre le droit de vote des étrangers : « Non au droit de vote des étrangers. Pour voter il faut être français ». Passons sur la forme de cette pétition fortement inspirée de celle du Front national et intéressons-nous au fond.

Pour le PCF, le droit de vote reste un élément constitutif fondamental de la citoyenneté. « Prenez le pouvoir » et « l'Humain d'abord » sont les deux fils rouges de la VI^{ème} république que portaient le Front de gauche et le PCF aux dernières élections présidentielles.

Suite page 2

OUI AU DROIT DE VOTE DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS : UN ENJEU DÉMOCRATIQUE (suite)

tielles et législatives. Mais peut-on affirmer cette exigence démocratique, visant à donner au peuple le contrôle de sa destinée, sans aborder la question de la citoyenneté des résidents étrangers alors que notre constitution assure l'égalité de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ? Bien sûr que non .

Les étrangers bénéficient de ce que l'on pourrait appeler une citoyenneté sociale car ils ont acquis au fur et à mesure des années, notamment grâce aux luttes, des droits quasi égaux à ceux des nationaux ; ils sont responsables d'associations, délégués syndicaux, représentants de parents d'élèves, électeurs aux conseils de prud'hommes, etc. ... et ils paient des impôts ! Pourtant la citoyenneté politique s'arrête aujourd'hui aux portes de l'isolement pour les étrangers non communautaires de l'Union européenne.

Nous considérons que la citoyenneté n'est pas liée à la nationalité française, et par conséquent à l'obligation de naturalisation pour les étrangers, comme l'affirme l'UMP dans sa pétition confirmant ainsi son rapprochement avec les thèses du Front natio-

nal entamé lors de l'élection présidentielle. L'UMP en voie d'extrême droitisation a oublié le temps, en 2001, où Nicolas Sarkozy avouait ne pas être choqué par le droit de vote des étrangers non communautaires aux scrutins cantonaux et municipaux.

Nous sommes favorables à une citoyenneté de résidence acquise après une certaine durée de résidence en France qui donnerait le droit de vote aux résidents étrangers au moins aux élections locales . Cette revendication est soutenue par la gauche depuis

1981 mais est restée dans les tiroirs. Récemment encore, alors que la victoire de la gauche en mai et juin 2012 permettait de l'espérer, le gouvernement et le Parti Socialiste ont déclaré que cette mesure ne serait pas adoptée pour les élections municipales de 2014. Il s'agit pourtant d'une mesure de justice et d'égalité qui ferait progresser les droits démocratiques en France comme cela a été le cas dans de nombreux pays européens et qui permettrait à la France de rattraper le retard accumulé dans ce domaine au cours des années Sarkozy.



MARIAGE SANS DISTINCTION DE SEXE NI DE GENRE BEAUCOUP DE MOUSSE POUR RIEN

Contrairement à ce que la droite la plus rétrograde essaye de faire croire en ce moment aux français mal informés, le mariage civil républicain n'est en rien un sacrement et n'a aucune porosité, même symbolique, avec l'église catholique.

Le mariage est juste l'union contractuelle affirmant la solidarité entre deux êtres humains avec des droits et des devoirs réciproques devant un officier d'état civil et, le cas échéant, aussi un droit à la désunion avec protection du plus faible au sein du futur couple.

Nous, communistes et militants du Front de Gauche, militons pour que l'extension de ce droit soit accessible à tous. Marie-George Buffet et Martine Billard ont déposé en ce sens, en février 2010, à la Commis-

sion des lois de l'Assemblée Nationale, la proposition 2290 ayant pour intitulé « Ouverture du mariage sans distinction de sexe ni de genre ». Cette proposition viendra alimenter la réflexion et enrichir le projet de la majorité qui sera débattu prochainement à la Chambre des députés.

Rassurons tout de même le premier magistrat de notre ville, Patrick Ollier, opposant à ce futur projet parmi 129 parlementaires de droite. Non, monsieur, il n'y aura pas d'effondrement de notre civilisation. La seule chose qui menace véritablement notre pays, c'est un conservatisme récurrent qui s'oppose aux évolutions sociétales de façon récurrente, crachant sans complexe, pour les plus extrémistes, à la face de citoyens qui sont nos voisins, nos amis, des membres de nos

familles, et qui ne font que réclamer légitimement l'égalité en droits.

L'orientation amoureuse ne peut pas être un filtre qui exclue certains de certains droits, créant, de la sorte, une sous-citoyenneté discriminante.

Le droit au mariage pour tous est une avancée majeure pour notre société.

Marc BECQUEY
Conseiller municipal
communiste
est à votre disposition
Vous pouvez le joindre à
01 47 32 09 97

SUR LES TERRAINS DE SANOFI ET AILLEURS : IL FAUT CONSTRUIRE

L'enquête publique sur le changement de classification des terrains de l'ancien centre de recherche de Sanofi a, semble-t-il, soulevé une vive émotion parmi certains propriétaires de pavillons entre le chemin de Versailles et la rue du général de Miribel. Distribution de tracts, pétition, inscriptions sur les registres d'enquête publique tentent de conjurer la menace que constituerait en bordure de cette zone la construction de six immeubles collectifs de quatre étages, totalisant 120 logements dont 36 logements sociaux.

On peut penser ce qu'on voudra d'un tel mouvement : défense naturelle ou expression d'un égoïsme de nantis. Cette actualité nous pousse cependant à une réflexion sur la question du logement. La réalité dans la région parisienne est connue : une offre insuffisante conduisant à une hausse continue des prix du logement et des loyers, qui impacte fortement le pouvoir d'achat des locataires et rend fort difficile l'acquisition pour les jeunes et pour tous ceux qui voudraient devenir propriétaires.

Pour enrayer la spéculation immobilière, il n'y a qu'une seule solution : augmenter l'offre, construire. Dans la discussion du Programme Local de l'Habitat, la ville de Rueil s'engage à accepter la construction de 300 logements par an dans les six ans qui viennent. Compte tenu des besoins estimés dans le cadre du Contrat de Développement Territorial, le Préfet estime cet effort insuffisant. Il en faudrait pratiquement le double.

Quant au logement social, les besoins sont criants. Le fichier des demandeurs de logement de la Ville compte plus de 1800 familles. Les temps d'attente sont

extrêmement longs. Nombre de familles connaissent, en attendant, des situations dramatiques. Là aussi, il faut construire. Est-ce que cela constitue une menace ? Le logement social répond à un besoin vital pour ceux dont les ressources ne permettent pas l'acquisition d'un logement en toute propriété. Il s'agit d'un mode de logement naturel, utile à la société et concernant un nombre important de personnes.

Pour faire face à l'insuffisance de logements sociaux, le maire a introduit dans le Plan Local d'Urbanisme une règle prévoyant la construction de 30% de logements sociaux dans toute opération immobilière importante. Nous soutenons cette position, même si nous pensons possible de faire davantage. La municipalité de Nanterre, par exemple, impose aux promoteurs la réalisation de 40% de logements sociaux et les demandes de permis de construire n'ont pas cessé pour autant.

Revenons-en aux deux hectares des terrains Sanofi. Les propriétaires qui s'agitent feraient bien de remiser leurs fantasmes : il ne va rien leur arriver et nous pouvons parier que l'opération ne fera même pas baisser le prix de leurs pavillons.

Au delà de ce cas, ne faudrait-il pas autoriser effectivement la construction de logements collectifs de faible hauteur, comprenant des logements locatifs du secteur social, dans nombre de zones actuellement surprotégées de la Ville, afin de répondre aux besoins croissants en logement, de favoriser la mixité de l'habitat et de contribuer à faire baisser la pression à la hausse des loyers et des achats de logements ?

L'Humanité Dimanche



Populaire et impertinent un vrai magazine Le Comité de diffusion de Rueil assure le portage de l'Humanité-Dimanche à domicile chaque semaine. Faites l'essai. Contactez marc.becquey@free.fr ou Comité de Diffusion de l'Humanité, 4 rue Gambetta, 92500 Rueil.

ADMISSION DE L'ETAT PALESTINIEN À L'ONU : TENEZ VOS ENGAGEMENTS !

C'était un projet de résolution du PS, dont F. Hollande était coauteur, en septembre 2011, demandant à la droite au pouvoir « de prendre, au cours de la prochaine session de l'Assemblée générale de l'ONU... les décisions permettant la reconnaissance et l'admission de l'Etat palestinien ».

C'était le 59^{ème} engagement de François Hollande pendant la campagne présidentielle.

Or Paris ne soutiendra pas la demande d'admission de l'Etat palestinien à l'ONU.

Tenez vos engagements !

Première victoire vers le remboursement de la carte Imagine'R dans le 92

Le 29 juin dernier, les élus du groupe communiste et citoyen au Conseil Général du 92 ont obtenu la mise en place d'un groupe de travail sur le remboursement à 50% de la carte Imagine'R. Cette mesure de justice sociale représenterait une économie de 150 à 360 euros par an pour les familles du département : un important coup de pouce pour le pouvoir d'achat de ces familles, dont les frais de scolarité pèsent très souvent lourdement sur leur budget. La mobilisation doit donc continuer, avec les jeunes et les habitants du 92.



Laïcité – conceptions antagonistes

La loi de séparation de l'Église et de l'État, adoptée en 1905 stipulait :

Article 2 : « *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.* »

Article 19 : « *Les associations culturelles ne pourront, sous quelque forme que ce soit, recevoir des subventions de l'État, des départements et des communes...* ».

Ces principes ont, depuis, été largement érodés. Quelques exemples sur Rueil :

La commune verse aux écoles primaires privées catholiques de la Ville une participation financière au prorata du nombre d'élèves rueillois qui y sont scolarisés, participation correspondant au coût moyen d'un élève scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire publique et limitée à 762 euros par élève. C'est là une obligation légale, le code de l'éducation stipulant « *Les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public* ».

Une garantie d'emprunt de 5 900 000 euros a été accordée à l'Association des Institutions Privées des Hauts-de-Seine pour les travaux de l'école Saint-Charles. Dans ce domaine aucune obligation ne s'impose à la commune, mais ce type d'opération a été rendue possible par une loi de 1986, votée sous le gouvernement Chirac.

Enfin, le 16 décembre 2011, une délibération du Conseil Municipal de Rueil concédait un terrain de 1440 m² au Centre Communautaire Israélite de Rueil-Malmaison pour y bâtir un nouveau Centre comprenant des salles de réunion, des locaux à vocation culturelle et des locaux destinés à la célébration du culte.

Le 5 juillet, une nouvelle délibération accordait au Centre Communautaire Israélite une subvention de 350 000 euros, couvrant 37% du coût de construction du nouveau Centre. Interpellé par l'opposition, le maire de Rueil n'a pas contesté l'illégalité de la délibération, mais a fait valoir qu'il ne faisait pas de différence entre les cultes et aidait également toutes les communautés, faisant référence à la mise à disposition d'une salle pour le culte musulman aux Mazurières.

Nous pensons, quant à nous, nécessaire de revenir, à tous les niveaux, au principe selon lequel les fonds publics ne peuvent aller qu'à des missions de service public ou à des opérations d'intérêt général.

Chacun est libre de pratiquer sa religion et de contribuer à permettre la célébration du culte et le déploiement d'autres activités, mais la communauté des citoyens ne devrait pas avoir à en subir les charges.

« POUR UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE RÉUSSIE »

Le droit à l'énergie pour chacun à un prix abordable pour tous est un défi d'actualité.

Or, l'humanité est au carrefour d'enjeux pressants. Les conséquences du changement climatique, dû à l'émission de gaz à effet de serre, se font sentir de façon dramatique.

La production de l'énergie suppose un coût économique, social et écologique. Comment mieux la consommer tout en répondant à la demande d'une population mondiale croissante ? Quel mix énergétique moderne faut-il inventer pour réussir l'incontournable transition énergétique ? Vers quels secteurs la recherche doit-elle s'orienter ? Faut-il bâtir un secteur 100% public pour la sortir des griffes du marché ? Comment faire pour que le débat devienne l'affaire de tous ?

Le PCF vient de sortir une plaquette où sont analysés les réalités, le contexte et les enjeux de la période actuelle. Des réponses sont avancées, à mettre dans le débat public. Ce document surprendra plus d'un lecteur par ses positions et partis pris qui sortent des traditionnels clichés.



Un communisme de nouvelle génération !

Pourquoi j'ai adhéré ? « ça fait du bien de partager. Ça fait du bien d'échapper à l'assignation d'être des vainqueurs, des agressifs, des égoïstes. Du bien à la France, à notre avenir commun, tout simplement. »

6500 adhésions au PCF en 2012, rejoignez-les !

- Je rejoins le Parti communiste français
- Je souhaite être informé des initiatives du PCF

Nom, prénom :

Adresse :

Tél : Mail :

A retourner à : Parti communiste français 4, rue Gambetta 92500 Rueil-Malmaison